

Ne pas se tromper de cible

LE BATTAGE MÉDIATIQUE autour de l'élection complémentaire au Conseil fédéral a quelque peu relégué au second plan l'ordre du jour ordinaire de la session parlementaire d'hiver. On peut discuter à perte de vue du profil politique réel du nouvel élu et de l'opportunité de garantir un siège à l'UDC. On peut se réjouir du camouflet infligé par l'Assemblée fédérale aux dirigeants d'un parti qui se situe indûment au centre.

Mais ces péripéties hivernales ne doivent pas nous distraire de l'essentiel. A savoir que la confrontation politique ne se décline pas d'abord en termes de fossé linguistique ou culturel ou encore d'antagonisme ville-campagne – clivages qui font les délices des

commentateurs au soir des votations fédérales. Elle concerne en priorité la répartition de la richesse nationale, une répartition qui se fait très clairement au profit des nantis, selon l'adage «on ne prête qu'aux riches». Plusieurs décisions prises au cours de cette session en témoignent. Le dossier du bail à loyer et de la protection des locataires tout d'abord. Le Conseil national a mis à mal le projet déjà discuté du gouvernement (DP 1429), au point qu'on peut parler d'une législation de protection des propriétaires. Une dérive qui a poussé Pascal Couchepin à rappeler aux députés les obligations découlant du mandat constitutionnel.

La fiscalité ensuite. Malgré l'opposition de Kaspar Villiger, le Conseil des Etats et le Conseil national ont accepté à une large

majorité une motion exigeant un allègement de l'impôt sur les bénéfices des entreprises et une atténuation de la progressivité de l'impôt fédéral direct. Au nom de la compétitivité de l'économie helvétique bien sûr. Le chef du département des finances, avouant ne pas reconnaître le pays auquel le motionnaire faisait allusion, a eu beau souligner la charge fiscale avantageuse des entreprises en comparaison internationale, rien n'y fit.

L'assurance maladie enfin. La Chambre du peuple a clairement rejeté l'initiative socialiste «La santé à un prix abordable». Il est vrai que cette initiative n'est pas sans défaut. En préconisant des

*La répartition de la
richesse nationale
au profit des nantis*

primes proportionnelles au revenu et à la fortune, elle fiscalise le financement de la santé qui perdrait dès lors son caractère assuran-

tiel; par ailleurs, les mesures prévues pour contenir les coûts de la santé risquent bien de déboucher sur un rationnement des soins. Mais sur tous les bancs, on a reconnu que la situation actuelle n'est plus tenable. Pourtant, il ne s'est trouvé aucune majorité pour proposer un contre-projet sous forme de révision de la Loi sur l'assurance maladie. Par exemple en obligeant les cantons à recourir pleinement aux subsides fédéraux permettant d'alléger les primes des bas revenus et en introduisant la prime par ménage.

La nouvelle direction du parti socialiste a manifesté son intention de mieux centrer son action sur quelques thèmes forts plutôt que de se disperser tous azimuts à la chasse aux moulins à vent. La droite parlementaire lui sert ces thèmes sur un plateau. JD

Ne pas couper le cordon

On le croyait mort et enterré. Et pourtant le projet d'assurance maternité rebondit, dix-huit mois après son échec devant le peuple.

Le Conseil des Etats a accepté une motion proposant un congé de quatorze semaines.

AU LENDEMAIN DE l'échec du projet d'assurance maternité par le peuple suisse, le 13 juin 1999, personne n'aurait parié un centime sur l'idée qu'une protection pour les mères allait rebondir. Le projet avait mis cinquante ans à naître, le refus populaire l'avait définitivement enterré.

Et pourtant, la semaine dernière, le Conseil des Etats a accepté la motion de la démocrate-chrétienne Thérèse Meyer qui propose un congé maternité de quatorze semaines, les huit premières étant financées par les employeurs, les six autres par le fonds du régime de l'assurance perte de gain (APG) – à hauteur de 186 millions, selon les chiffres évoqués en 1999.

Auparavant, le Conseil des Etats avait accepté la motion de la radicale Vreni Spoerry qui instaurait un congé maternité de huit semaines par le biais de l'article 324 du CO et refusé les propositions de Christiane Brunner et Christine Beerli qui privilégiaient l'idée d'une assurance de quatorze semaines, l'une financée par les employeurs, l'autre par les APG.

L'acceptation par les Chambres de la motion Meyer permet de relancer une machine qu'on a cru pour longtemps enrayée. Le résultat montre que les partisans d'une véritable assurance maternité n'ont pas relâché la pression, après la votation populaire, tant au niveau cantonal que fédéral. La motion Meyer a pu bénéficier de cet activisme tout comme elle a profité d'une conjonction d'éléments rendant possible son succès.

Aux Chambres

Sur le terrain parlementaire d'abord. Au Conseil national, les femmes (radicales et démocrates chrétiennes) se sont livré à un intense lobby pour convaincre leurs collègues, réticents à accepter le projet d'assurance maternité après son échec devant le peuple. Avec succès puisque 114 voix contre 62 ont accepté la proposition. Au Conseil des Etats, c'est la Vaudoise Christiane Langenberger, acquise depuis longtemps à l'idée d'une assurance maternité de quatorze semaines, qui présida la commission chargée d'examiner le projet, en remplacement de Fritz Schiesser, un radical opposé à la motion Meyer, malade au moment des faits. Une présidence qui a fait pencher la balance

(6 voix contre 4 ont accepté la motion). Au Conseil des Etats, les radicaux ont campé sur leurs positions et le résultat est resté serré (23 contre 17), mais la motion a néanmoins passé la rampe, grâce aux parlementaires démocrates-chrétiens.

D'autre part, la proposition Meyer est pragmatique. Elle abandonne les points qui avaient posé problème au moment de la campagne référendaire. Les femmes sans activité lucrative ne bénéficieraient pas de l'assurance maternité. L'idée qui avait pourtant été imposée par la droite et particulièrement par les femmes PDC à Ruth Dreifuss au moment où elle préparait son projet est oubliée. Le mécanisme financier proposé – employeurs et APG – ne prévoit pas de faire recours à un point TVA, ce qui avait permis aux opposants de créer l'inquiétude et de stigmatiser la fragilité financière du projet Dreifuss.

De nouvelles donnes

Le contexte social et politique aussi a changé. Les entreprises ont besoin de main-d'œuvre et les femmes représentent un réservoir dans lequel elles voudraient pouvoir puiser. Les patrons sont moins réticents à envisager une protection pour les jeunes mères et à aménager des horaires et des conditions de travail qui leur sont favorables. Autre facteur déterminant: entre juin 1999 et décembre 2000, la politique d'asile s'est durcie; les réfugiés qui affluaient aux frontières de la Suisse chassés par la guerre sont renvoyés dans leur pays. L'indécant argument xénophobe, utilisé pendant la campagne – ce sont les étrangères qui coûteront cher, elles font beaucoup d'enfants –, ne résonne plus avec la même force. Enfin, l'initiative genevoise d'instaurer un congé maternité de seize semaines, les propositions identiques qui naissent en Valais, à Neuchâtel ou dans le canton de Vaud fonctionnent comme un aiguillon auprès des autorités fédérales. La majorité parlementaire et le Conseil fédéral restent attachés à une égalité de traitement pour les femmes (et les entreprises), quel que soit le lieu de résidence.

L'assurance maternité a encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir se réaliser. Mais le résultat de la semaine passée montre que, depuis juin 1999, le fil ne s'est pas cassé. gs

Le flop des enchères

Comment tirer profit de l'échec financier?

AINSI DONC LE veau d'or des licences UMTS – la téléphonie mobile de la troisième génération – s'est transformé en un vulgaire ruminant de bronze. Au lieu des milliards attendus, la caisse fédérale se contentera d'à peine plus que le prix plancher initialement fixé (200 millions de francs).

La déception n'est pas seulement helvétique. Si l'Angleterre et l'Allemagne ont encaissé le gros lot, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et la Hollande ont vu s'écrouler leur rêve doré. Après le coup de folie qui s'est emparé des opérateurs britanniques (38,5 milliards d'euros) et allemands (plus de 50 milliards d'euros), le marché s'est ressaisi.

Car personne ne peut prédire le réel avenir économique de cette nouvelle technologie. Et cette course insensée aux licences UMTS n'a engendré pour l'heure qu'un seul effet concret, une accélération du processus de concentration dans le secteur des télécommunications. Avec à la clé un affaiblissement de la concurrence. L'appât d'un gain facile auquel ont succombé les gouvernements pourrait bien se révéler à terme économiquement catastrophique (voir *DP 1438*, «Jouer à qui perd gagne» et *DP 1451*, «L'art de capotuler sans conditions»).

Pourtant il serait possible de tirer profit de cet échec financier. Les conditions favorables auxquelles les opéra-

teurs ont obtenu leurs licences devraient stimuler le développement rapide et dense du réseau. A condition bien sûr que ces mêmes opérateurs ne ponctionnent pas les consommateurs suisses pour compenser les coûts exorbitants consentis en Angleterre et en Allemagne. Aux juristes de la Commission fédérale de la communication de solliciter toutes les dispositions légales pertinentes pour faire face à cette situation nouvelle. Voir par exemple l'article 10 de la loi sur les télécommunications qui permet de modifier les dispositions de la concession si des éléments de droit ou de fait ont changé et si des intérêts publics importants sont en jeu. *jd*

Ce que disent les lois

AFIN AOÛT 2000, la Commission fédérale de la Communication (ComCom) fixe les conditions de mise aux enchères («*bid*») des licences UMTS. Dix candidats sont présélectionnés. Apprenant en novembre 2000 qu'il n'existe plus que quatre candidats pour quatre licences, offertes au prix de 50 millions de francs chacune, la ComCom décide de maintenir les enchères aux conditions primitivement fixées.

Ce qui devait arriver arriva (à 5 millions de francs près): le total rapporte à la Confédération 205 millions de francs au lieu des milliards attendus. Un «flop» qui exige quelques réflexions.

Une telle situation ne paraît prévue ni par la Loi sur les télécommunications, ni par la Loi sur les marchés publics. Le système des enchères de concessions est nouveau. La logique indique qu'il n'y a pas de concurrence lorsqu'un enchérisseur est seul à convoiter un objet. Était-il vraiment impossible de changer en dernière minute les conditions d'enchères et notamment le prix minimal des concessions?

La procédure des enchères est réglée, à défaut de mieux, par les art. 229 à 236 du Code des obligations (CO). Aucune règle légale n'interdit de renoncer à des enchères avant le début de l'opé-

ration ou de modifier les conditions des enchères. La seule chose que l'on ne saurait faire, c'est de modifier les conditions en cours d'enchères. Le Tribunal fédéral a dit en effet que, si les enchères sont interrompues et doivent être reprises postérieurement, il faut le déclarer d'avance, par exemple dans les conditions de vente ou dans le procès-verbal d'adjudication, ou tout au moins communiquer publiquement aux intéressés l'interruption ainsi que le jour et l'heure de la reprise, afin qu'ils sachent que les enchères ne sont pas terminées.

Il faut donc en revenir aux principes les plus généraux de l'offre et de l'acceptation (art. 3 et ss CO). L'offre est définie comme une déclaration, faite publiquement ou à une personne déterminée, que l'autre partie a la faculté d'accepter, provoquant ainsi la conclusion de l'affaire.

Selon l'art. 3 CO, «toute personne qui propose à une autre la conclusion d'un contrat en lui fixant un délai pour accepter est liée par son offre jusqu'à l'expiration de ce délai». Ici, l'offre n'était pas «une chose à un certain prix», mais des «enchères sur une chose» et il n'était donc pas question que les intéressés puissent juste accepter un prix. L'art. 7 CO, de son côté, fait expressément référence à la «natu-

re spéciale de l'affaire».

Et l'art. 9 CO, relatif au retrait de l'offre? Il dit: «L'offre est considérée comme non avenue, si le retrait en parvient avant l'offre ou en même temps au destinataire ou si, étant arrivé postérieurement, il est communiqué au destinataire avant que celui-ci ait pris connaissance de l'offre». Le retrait des conditions préalablement fixées était possible, puisque la ComCom n'offrait que la tenue d'enchères, donc une chose qui, si elle était acceptée, n'entraînait pas directement la conclusion de l'affaire. Bref, une non-offre, qui pouvait donc être retirée ou modifiée. Compte tenu des chiffres articulés lors des préparatifs (plusieurs milliards), la Confédération aurait pu, par exemple, refixer le prix minimum à 500 millions de francs par concession.

Et si, à ce prix-là, aucun intéressé n'était prêt à enchérir, les enchères auraient tout simplement échoué et la ComCom pouvait alors aviser. Ce n'aurait été rien d'autre que le «prix de réserve», pratiqué notamment lors des enchères d'œuvres d'art.

Bref, on attend avec intérêt les explications sur ce «flop» magistral: le contribuable suisse doit savoir pourquoi des cadeaux de plusieurs milliards de francs sont faits à quatre entreprises. *Philippe Nordmann*

Nestlé cherche sa revanche au boycottage du lait en poudre

Nestlé et d'autres géants de l'alimentaire accepteraient de distribuer gratuitement du lait aux mères atteintes du sida et qui allaitent leur enfant. Mais ils exigent en échange que soit effacée explicitement une vieille accusation: celle de tuer les bébés du tiers-monde avec le lait en poudre.

LES MÈRES ATTEINTES du sida peuvent transmettre le virus à leur enfant par l'allaitement. Une étude de l'ONU, dans le cadre de son programme de lutte contre le sida, conclut que 1,1 à 1,7 million d'enfants sont infectés par le sein de leur mère. Les hôpitaux africains appellent à l'aide. Qu'on mette du lait en poudre à leur disposition pour sauver de nombreuses petites victimes. Nestlé et l'américain Wyeth-Ayerst seraient prêts à en offrir gratuitement des tonnes. Merci aux multinationales pour leur générosité? Pas si simple.

Le *Wall Street Journal*, relayé par la presse alémanique, relève que la disponibilité des fabricants de lait en poudre soulève une dure controverse au sein même des organisations internationales. L'Unicef s'oppose fermement à la distribution gratuite de lait qui provoque des ravages dans le tiers-monde. Un responsable du programme de l'ONU de lutte contre le sida dénonce cette attitude dogmatique. Le monde a changé; il conviendrait de revoir les vieux interdits.

«Nestlé tue les bébés»

Nous voici donc renvoyés aux années septante. La multinationale de Vevey, qui domine le marché du lait en poudre, cherche à renforcer sa position dans le tiers-monde. La distribution d'échantillons gratuits se fait par le canal des maternités et des conseillères en alimentation dépêchées sur le terrain. C'est la démarche traditionnelle de la période post-coloniale. Le monde développé veut faire profiter de ses bienfaits les pays les plus pauvres. Mais les organisations d'aide voient la réalité du terrain. Les conditions d'hygiène et la qualité de l'eau du tiers-monde condamnent sans appel le biberon. Le lait maternel, en revanche, contient les anticorps nécessaires à la survie du nourrisson. Le lait en poudre initialement gratuit incite à l'abandon de l'allaitement naturel. Sans argent, après la période de gratuité, la mère ne peut plus nourrir son enfant.

Strict respect du code

La polémique fait alors rage. Nestlé est frappée de boycottage, tout particu-

lièrement aux Etats-Unis. Les multinationales alimentaires acceptent un code de bonne conduite pour la vente du lait dans le tiers-monde, imposé par la FAO et l'Unicef. Il bannit notamment la distribution gratuite de poudre. Cette première victoire des organismes d'aide contre la politique des multinationales aura une lourde valeur symbolique. C'est le signe de la nouvelle approche de la politique du développement.

En stricte référence à ce code, Nestlé refuse aujourd'hui de répondre aux appels à l'aide des hôpitaux africains. La multinationale est prête à donner massivement du lait, mais à condition que l'on lève ouvertement l'interdiction en faveur des femmes atteintes du sida. Carol Bellamy, la responsable de l'Unicef, s'y oppose fermement. Le lait en poudre ne doit pas être réhabilité et devenir un symbole de l'aide au tiers-monde. L'allaitement maternel reste l'avenir des populations les plus pauvres. Pour elle, le danger de la distribution gratuite de poudre est statistiquement plus grand que celui de la contamination par le sida à travers le lait maternel. D'ailleurs, les enfants, sauvés dans un premier temps de la maladie seraient condamnés à mourir plus tard à cause de biberons souillés.

Placé à ce niveau, le débat s'enfoncé dans une impasse. On aurait pu imaginer que les multinationales renoncent à brandir vertueusement le code de conduite qu'on leur a imposé. Elles auraient pu livrer discrètement du lait en poudre aux hôpitaux à des conditions extrêmement favorables pour contribuer concrètement à la lutte contre le sida. Mais la revanche contre le traumatisme des années septante est un plat qui se mange froid. *at*

Fabrique de DP

Domaine Public fait une pause à l'occasion des vacances de fin d'année. Nous paraîtrons à nouveau le 12 janvier 2001. D'ici là, bonnes fêtes et merci de votre fidélité.

La rédaction de Domaine Public

Un président atypique

Parution d'un recueil de quelques discours de Moritz Leuenberger. Finesse et décontraction.

LES MEMBRES DES exécutifs ont le douteux privilège d'avoir à se risquer à la tribune dans les circonstances les plus diverses. Les municipaux s'adressent aux tribus urbaines, les conseillers d'Etat parlent devant les comices cantonaux, les conseillers fédéraux s'expriment dans les grandes occasions helvétiques.

Rares sont ces orateurs officiels qui savent parler pour dire quelque chose, plus rares encore ceux qui prononcent des discours consistants, inattendus, amusants. La palme de l'humour, de la finesse et de l'esprit revient sans conteste à Moritz Leuenberger. Même si un autre Zurichois, Josef Estermann, président de la Ville, a de quoi rivaliser amicalement avec son camarade conseiller fédéral.

Moritz L. sait parfaitement qu'il excelle à renouveler l'art oratoire fédéral au point d'attirer des foules attentives à chacune de ses interventions publiques. Sans fausse modestie ni la moindre vanité, il a donc guidé la publication, ornée de photos signées Damaris Betancourt, d'une dizaine de ses

morceaux de bravoure cultivée. Autant de délicieux moments pour les auditeurs d'abord, pour les lecteurs aussi désormais, à savourer bien sûr en version originale.

Une rupture décontractée

Décidément, Moritz Leuenberger n'a pas son pareil pour inaugurer la grande foire agricole saint-galloise OLMA ou féliciter le professeur-écrivain Adolf Muschg partant à la retraite, pour célébrer les septante-cinq ans de la station ornithologique de Sempach ou les vingt ans de l'Association Transport et Environnement. Il apporte le message de la Berne fédérale avec cette forme de supériorité ironique à la zurichoise, qu'il nuance en pratiquant une satire toujours bienveillante, souvent amicale même. Il s'amuse avec cette pointe d'ennui et de mélancolie qui sied à son genre dandy.

Cette attitude, qui pourrait être ressentie comme une distance élitaires, se corrige elle-même par un formalisme

minimum, mieux par la rupture avec les rituels acceptés par tous ses prédécesseurs, socialistes ou non. Avec la même aisance et décontraction, Moritz Leuenberger s'adresse aux camarades en congrès extraordinaire, aux banquiers en assemblée annuelle, aux journalistes en conférence de presse ou aux managers en symposium à la Haute Ecole de Saint-Gall.

A cet égard, l'année présidentielle 2001 promet d'apporter plus de changements que toutes celles du siècle bientôt passé. La petite révolution a commencé le 7 décembre par une brillante et populaire réception à Zurich, notée, fait rarissime, 6 sur 6 par les très sévères évaluateurs de l'hebdomadaire *Cash* (15.12.00). Autre sensation: l'habit queue de pie ne sera plus exigé pour la cérémonie des vœux du corps diplomatiques à l'occasion du Nouvel An. Même la *NZZ* se montre sensible au charme du style Leuenberger: «Nous avons un président atypique». Titre-constat marquant cette distance de l'humour tout à fait dans la manière de Moritz L. *yj*

SALAIRE AU MÉRITE

La baudruche se dégonfle

DANS LA PANOPLIE des instruments de gestion à la mode, le salaire au mérite occupe une place de choix. Basé sur le mécanisme simple de la carotte et du bâton, le salaire au mérite ne vivra probablement guère longtemps, pas plus longtemps que d'autres outils et principes censés dynamiser les entreprises sur un marché globalisé impitoyable.

Les études se multiplient qui montrent l'inanité de ce mécanisme. Dernière en date, celle de spécialistes de la psychologie du travail de l'Université de Zurich. Non, les salariés ne fonctionnent pas seulement à l'argent. La reconnaissance et l'atmosphère de travail jouent un rôle beaucoup plus déterminant dans la qualité de leur engagement professionnel. Oui, le salaire au mérite crée une mauvaise ambian-

ce, stimule la compétition et la jalousie là où devrait régner la collaboration, condition indispensable pour le déroulement efficace de processus de production complexes. L'employé dispose de nombreux moyens – absentéisme, ralentissement du rythme de travail, baisse de la qualité de la production – pour «compenser» la non-reconnaissance de son «mérite». Tout au plus peut-on envisager de récompenser une équipe pour une prestation exceptionnelle ou un salarié accomplissant des tâches rudimentaires et extrêmement parcellisées.

Elémentaire ? Pour autant que les managers comprennent qu'aujourd'hui les employés ne réagissent pas plus au bâton qu'à la carotte, ou que s'ils y réagissent, c'est à coup sûr au détriment de l'entreprise. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*gj*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Philippe Nordmann
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021 / 312 69 10
Télécopie: 021 / 312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch

La pomme empoisonnée de la société sorcière

La maladie dite de la «vache folle» révèle l'évolution de notre inconscient collectif et ses dérives régressives. Gérard Mendel, il y a trente ans, nous y rendait attentifs. Retour en arrière et confirmation.

A QUOI SERT D'ÉCRIRE, rassurant, qu'il ne s'agit que d'une nouvelle maladie qui appelle pour être maîtrisée des mesures sanitaires et vétérinaires contrôlées? Qui écoute ceux qui, relativisant, recensent les morts provoquées par la route, le tabac, l'alcool, alors que la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeld-Jakob n'a fait à ce jour en Suisse aucune victime? A l'évidence parler raison ne guérit pas une psychose.

La «vache folle», la formule en elle-même n'a rien d'innocent. C'est de quartiers de bœuf (au masculin) qu'il est question, et pourtant la vache (au féminin) symbolise la maladie. En France, au numéro vert mis en place, un grand nombre de ceux qui téléphonent veulent savoir si le lait peut transmettre les prions. L'histoire des mythologies et des religions révèle la charge dans l'imaginaire profond de la vache nourricière et allaitante. S'il ne s'agissait que de viande, l'homme qui, dans les temps préhistoriques, a appris à être carnivore mais à ne plus être charognard dominerait ses peurs, mais si c'est la vache dont le sein est empoisonné, dans les profondeurs de l'imaginaire, quelque chose de sensible est touché: la mère devient sorcière.

Retour à Gérard Mendel

L'histoire de *DP* est assez longue pour permettre des examens d'étape. En 1970, dans un article qui fut remarqué (mais pour des raisons politiques), j'avais fait une large place aux thèses de Gérard Mendel, qui rejoignaient et étoffaient nos propres réflexions. Il s'intitulait: «Aux menaces d'une société hypertechnique et gaveuse, quelles réponses? Une nouvelle religiosité ou un nouvel athéisme politique?» (*DP* 9.11.1969).

En bref, il fallait constater avec Mendel l'affaiblissement de l'autorité de type patriarcal, que ce soit dans les relations familiales, dans l'école, dans certains rapports sociaux, dans les Eglises mêmes. De Gaulle survivant de justesse et pour peu de temps à mai 1968 symbolisait cette transition. Mais la société de consommation ne fournissait pas de nouveaux repères: les applications nouvelles et inouïes de la science étaient perçues souvent comme magiques. L'abondance de l'offre consommable (même si tous n'étaient pas servis) apparaissait, pour la première fois dans l'histoire, comme gavante. Mendel (et nous) en tirait la conclusion que l'affaiblissement de la «protection» de l'image du père et la «générosité» redoutable de l'image de la mère gavante, mais capable d'être aussi la mauvaise mère étouffante, castratrice, vengeresse, sorcière, que ce nouveau positionnement pouvait provoquer des attitudes ou réactionnaires (retrouver l'image du père fort, de l'autorité identitaire) ou régressives dans des formes nouvelles de religiosité. «Pour que ne resurgisse pas, une fois l'ogre vaincu, une société-sorcière», nous préconisions un renforcement du politique touchant la mise en place d'une nouvelle pédagogie, le logement soustrait au profit, l'organisation des droits des travailleurs sur les lieux du travail, etc. Conquérir de nouvelles libertés contre les formes toujours menaçantes de la régression.

Trente ans après

Loin de se trouver dépassées, les analyses de Mendel se voient, aujourd'hui, confirmées ou renforcées. Les nostalgiques du retour à l'autorité patriarcale sont à l'œuvre. C'est chez nous de manière évidente le fonds de commerce

Gérard Mendel

NOMBREUX SONT CEUX qui ont été influencés par les ouvrages de sociopsychanalyse de Gérard Mendel, notamment *La Révolte contre le père* ou *La Crise des générations*, édités par Payot, alors encore en mains lausannoises.

Pour suivre l'itinéraire de ce praticien-chercheur, souvent snobé par les faiseurs de réputation parce qu'il ne suivait pas les cursus politiques, médiatiques et académiques, on lira avec intérêt son «autohistoire d'une œuvre». Gérard Mendel *Le vouloir de création*, éditions de l'Aube, 1999.

Parler de la langue française sur les cimaises d'une exposition

du blochérisme et de la réaction romande. Les peurs devant une nature vengeresse, surexploitée par le productivisme à tout crin, (tempêtes, inondations, nourriture empoisonnée, rapports sexuels pouvant être mortels, etc.) échappent à la maîtrise rationnelle et déclenchent des psychoses collectives. En remède, la conquête et l'exercice de nouvelles libertés, n'est pas évidente. Mendel qui, dès 1981, s'inscrivit comme un déçu du mitterrandisme qui croyait par un programme étatique «changer la vie» échoue lui-même dans la généralisation des groupes d'analyse institutionnelle chargés dans les relations de travail de dégager, de mettre à jour les rapports de pouvoir. Son influence est pourtant perceptible sur toute une génération qui rêva d'être autogestionnaire et de manière plus directe sur les théories de l'éducation.

Aujourd'hui

Le choix, en l'an 2000, n'a pas changé: régression ou nouvelles libertés. Deux approches concrètes.

On a vu, en quelques années, déferler sur les entreprises et le secteur public des consultants de toute nature, pas simplement chargés d'une réorganisation, mais distillant un faux savoir sur l'utilisation des ressources humaines, et toujours dans le sens d'un renforcement du pouvoir hiérarchique, qui organise les plans de carrière, qui distribue, après entretien, les qualifications, les suppléments dus au mérite quand ce n'est pas, comme dans les banques, d'incroyables bonus. En revanche ont presque disparu les ana-

lyses des relations de travail par groupe, posant les questions simples: qui décide réellement de quoi? qui exerce réellement un pouvoir et à quel usage? Ni les syndicats, ni les pouvoirs publics de gauche n'ont revendiqué avec succès ou accordé ces nouveaux droits.

De même, le débat sur l'école a été faussé par les réactionnaires qui confondent l'argument d'autorité avec l'autorité. Ce qui est en jeu, c'est une meilleure socialisation de l'enfant dans une société moins structurée et individualiste. Il ne s'agit de renoncer ni à la transmission des savoirs, ni au respect des règles communes, mais de permettre à l'enfant, de manière active, de faire l'apprentissage, de reconstruire des vérités, soumises au contrôle des faits et qui dépassent la seule confrontation des opinions.

En perspective

La vache folle et sa psychose, c'est une leçon de politique. J'entendais Martine Aubry, au soir du congrès du parti socialiste français à Grenoble, annoncer un nouveau programme pour «changer la vie». Mais de nouvelles mesures législatives si précieuses qu'elles soient pour limiter l'exclusion et promouvoir plus de solidarité n'y suffiront pas. Les nouvelles libertés, que ce soit sur les lieux de travail ou à l'école ou dans les institutions, doivent créer une clarification de l'exercice du pouvoir, une socialisation qui refoule les pulsions de l'imaginaire profond, qui corrige l'individualisme contemporain sans capacité de résistance et de réponse. Sans cette mise en perspective, le politique ne retrouvera pas son rang. *ag*

ETRANGE EXPOSITION, à Lyon. Ce n'est pas à Paris, la télé et les grands journaux français n'en ont donc pratiquement pas parlé. Un seul objet, immatériel, est présenté: la langue française. L'exposition s'appelle *Tu parles!?* avec un sous-titre très mode: «Le Français dans tous ses états».

La première partie est consacrée à l'apprentissage de la langue, de n'importe quelle langue d'ailleurs. Il n'y a là rien de propre au français. Plusieurs salles sont ensuite consacrées à l'histoire de notre langue avant de passer aux «francophonies» et de finir par un espace création auquel nous n'avons pas compris grand-chose. Il est vrai que l'exposition est dense et que le visiteur arrive quelque peu fatigué au terme du parcours.

Cette exposition est totalement inutile: une langue, ça se parle et ça s'écrit, ça ne s'expose pas. Elle est en même temps extrêmement intéressante, par les aperçus qu'elle offre sur l'histoire et la diversité des pratiques actuelles – sans compter l'utilisation remarquablement maîtrisée de l'audio-visuel et de l'informatique.

Une petite impression de malaise tout de même pour les Romands. L'histoire de la langue est présentée comme le résultat d'une volonté, celle de l'Etat royal français, puis de la République, ce qui est en partie vrai bien sûr, mais qui néglige les décentrement apparus au 16^e siècle: l'apprentissage du français au forceps pour lire la bible dans les régions conquises par la réforme.

Au 17^e siècle, il y avait en proportion plus de locuteurs français dans les Cévennes et dans la Suisse romande protestante qu'en Normandie ou en Champagne, et au 18^e siècle les œuvres maîtresses écrites en français ont été publiées, pour cause de censure, en Hollande, en Prusse, en Suisse, voire à Venise avant de rentrer clandestinement. Le développement du français est le résultat d'un échange entre le centre et des périphéries. Cet aspect-là est assez peu apparent malgré la salle très «politiquement correcte» consacrée aux francophonies. *js*

L'exposition *Tu parles!?* se déroule au Musée d'art contemporain de Lyon jusqu'au 21 janvier. En venant de Suisse, c'est à l'entrée de la ville, tout près de l'autoroute.

Images populistes

L'UDC VEUT SUPPRIMER l'armée. En effet nos conservateurs populistes, fidèles à leur stratégie d'occupation continue du terrain politique, ont déjà commencé leur campagne contre l'envoi de contingents armés à l'étranger dans le cadre de missions de maintien de la paix. Et ils ne reculent pas devant l'image-choc, en l'occurrence celle d'un cerceuil qui doit illustrer le sort de nos soldats appelés à servir pour de telles missions. A ce qu'on sait, point n'est besoin de quitter le territoire national pour risquer sa vie en cas de conflit armé. En bonne logique, l'UDC, partisane du risque zéro sous l'uniforme, doit maintenant proposer la suppression de l'armée. *jd*

Le cadeau

Quant on saura, on la serrera à la casser en trois, en mille...

ELLE EST PUNIE. Enfermée dans la cave à charbon depuis une bonne heure. Elle s'est assise sur le seau retourné, celui des cendres. Elle sent le métal glacé sous ses fesses. Elle tient la pelle à deux mains debout devant elle, un rempart, une béquille. Elle grelotte. Sa mère était si fâchée, si triste aussi. Alors, dans la précipitation, elle a oublié de lui mettre son gros pull. Il fait très froid. Dehors, il gèle. Les rues de la ville, la cour de récréation, les quais, dehors, partout, on marche sur des miroirs. Un jour avant Noël, c'est normal.

Ce qui l'est moins, c'est ce qu'elle a fait pour en arriver là.

D'habitude, c'est parce qu'elle a désobéi. Ou répondu de façon impertinente. Elle lui tire parfois la langue dans le dos. Mais là, les choses sont plus graves: elle a volé vingt francs dans le porte-monnaie de sa mère. Le bleu, celui du ménage. Elle a exagéré. Elle n'a que ce qu'elle mérite.

La porte de la cave à charbon est opaque, découpée d'un cœur sur sa hauteur. On a eu pitié, on a laissé le corridor allumée. Le cœur brille comme un espoir et frappe au rythme du sien sur le plafond de plâtre noirci. Vite, trop vite. C'est qu'elle a peur qu'on l'oublie. Elle est courageuse pourtant. Elle se raisonne, s'efforce de croire le contraire. Pas de risque. Elle est indispensable. Elle est leur grande fille chérie. Elle laisse couler ses yeux dans sa bouche, aspire un sanglot de son ventre creusé. Bientôt, on la délivrera, on lui pardonnera. Et quand on saura, on la remerciera, on la serrera à la casser en trois, en mille, on l'aimera plus qu'elle ne peut l'imaginer. Comme avant quand elle était seule.

La maison n'a que trois étages. Et deux familles. La sienne en haut, et les Dupuis au rez-de-chaussée. Les Dupuis n'ont pas d'enfant. Ils ne la saluent jamais dans l'escalier. Ils ne la voient même pas. Ils sont jeunes. Ils sont riches, à cause de leur voiture de sport. Ils travaillent toute la journée. Elle aurait beau se plaindre, geindre, crier au secours, ils ne l'entendraient pas. Et puis Madame Dupuis n'a pas besoin de descendre à la cave. Elle a un immense congélateur sur son balcon et une machine qui lave et sèche le linge dans sa salle de bains.

Alors, ces bruits de pas, ces raclements de chaises sur le carrelage de la cuisine, ces cataractes d'eau déversées, c'est bien de chez elle que ça vient. Ils préparent la fête de demain. Son père a pris congé pour aider. Cette année, son petit frère a participé à la confection des biscuits. Des milans, des étoiles à la cannelle, recette de grand-maman de Berne, et les bruns de Bâle de tante José. Même le glaçage au sucre et au kirsch, et celui au jaune d'œuf, Antoine a eu la permission. Avant, il était trop maladroit. Mais maintenant qu'il a cinq ans révolus... Elle, elle a son anniversaire une semaine avant Noël. C'est bête. A cause des cadeaux. Avec ce système, c'est toujours un pour deux. «Elle y perd, la pauvre cocotte», dit Tante Alice.

Tante Alice, c'est la plus jeune sœur de son père, et sa tante préférée. Sa mère la trouve un peu zinzin. Tante Alice s'habille en rouge prismalo ou en vert néocolor, avec des souliers ascenseur et des chapeaux bizarroïdes. Elle adore sa nièce et regrette qu'on l'élève aussi sévèrement. La cave, le galetas, l'enfermement à double tour, elle prétend que ça ne sert à rien.

Comme sa tante a raison. La peur de la punition ne l'a jamais arrêtée. La tentation est trop forte. Et la pénitence si douce, ensuite, à pleurer des larmes de larmes sur ses genoux, à jouer son petit Poucet perdu dans le noir. Quant à la délivrance! La porte qui s'ouvre sur la lumière orange du pardon de sa mère. Pour la seule minute de ce soleil ressuscité, pour la main en éponge sur ses yeux, pour les questions inquiètes, elle recommencera. Des millions et des millions de bêtises. Des plus grosses, des plus affreuses à chaque coup.

Avant-hier, cependant, elle a hésité longtemps. Car voler des sous dans l'argent du ménage, c'est pire que voler sa mère. C'est voler toute la famille. L'argent du ménage, chez eux, c'est un vrai feuilleton. Des histoires qui s'emballent à la fin du mois. Aux courses d'école, aux impôts, au dentiste. A Pâques et à Noël.

Elle a tourné et retourné son futur forfait dans sa conscience pas tranquille. Pesé le pour et le contre dans l'appartement désert. Elle s'est mise à trembler. Parce que le porte-monnaie est caché profond dans le secrétaire de la chambre à coucher. Et parce que la

chambre à coucher, c'est dangereux. Marqué territoire interdit, réserve de chasse. Même accompagnée, même invitée, elle n'y est pas à l'aise. A cause de l'odeur. Ni bonne ni mauvaise, ni chair ni poisson. Une drôle d'odeur de froid.

Puis elle s'est décidée, dans un vertige. A opéré en urgence, avec des gestes précis de chirurgien. Quand ils sont rentrés du marché, avec le sapin frais, les mandarines, les bougies rouges et les cheveux d'ange, elle faisait semblant de lire. Ils lui ont fourgué le petit Antoine à surveiller, le temps d'aménager la véranda pour la montée de l'arbre. Son père était d'une humeur de chien. A cause de la flèche en diamant qu'il n'arrive jamais à fixer au sommet. Et de cette sacrée bon Dieu d'échelle pliable qui boîte de plus en plus bas et que personne dans cette maison ne pense jamais...

Quand sa mère saura. Quand elle racontera fièrement à ses amies ce que sa grande fille chérie a risqué, juste pour lui prouver son amour.

Le cadeau, elle l'a acheté hier, en même temps que le pain. Madame Gutknecht ne s'est pas étonnée. Elle, pourvu qu'elle vende sa marchandise. A Noël, elle met le paquet. Il faut voir sa vitrine, ces friandises qui vous éblouissent sous le cellophane. Et la crèche avec son toit de biscôme. Et le «Joyeuses Fêtes» qui clignote en guirlande. «Ma mère n'aime que le chocolat noir». La boulangère a relevé la lèvre sur ses dents mortes, a sorti trois boîtes d'un rayon. Dorées à la feuille, avec des ficelles en tire-bouchon, des clochettes à pois, des angelots à trompette.

Le cadeau attend sous son lit. Au fond. Contre le mur. Ce soir, dès qu'elle sera libre, elle vérifiera. Elle ne dormira pas et demain, avant l'aube, elle ira le poser sous le sapin. Mélangé aux autres, il donnera le change. Mais après la distribution, il restera seul. Sans étiquette, il aura l'air de tomber du ciel. La vérité éclatera comme une bombe. Alors sa mère ne la quittera plus de la journée. Elle sera trop belle, sa mère, avec son sourire de gala et sa robe de velours. Elle la câlinera, la bercera, lui tressera les cheveux de milliers de rubans d'argent.

Et Antoine sera tellement insupportable qu'on devra l'enfermer à la cave. Toute la nuit.

Anne Rivier